

l'Automne, source de vie...

## NOTE COMPLEMENTAIRE POUR LA COMPLETUDE DU DOSSIER 60-2019-00089

## Introduction

Cette note comprend les différents éléments demandés pour la complétude du dossier 60-2019-00089. Cette note comprend :

- La demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (cerfa 13 614 01)
- La demande de dérogation pour l'arrachage de spécimens d'espèces végétales protégées (cerfa 13 617 01)
- Une note à propos des superficies défrichées
- La demande d'autorisation de défrichement (cerfa 13 632 07) et les pièces justificatives à y joindre



## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. V	OTRE IDENTITÉ			and argi-
	Nom et Prénom :			
ou	Dénomination (pour les personnes mora	iles) : Syndic	at.dAménagement.et de Gestion des Eaux du Bassin d'Autonne (SAGEBA).	
	Nom et Prénom du mandataire (le cas é	chéant):		
	Adresse: N°.11Rue.lse	hism, elocel eb eto	Q	
	Commune MORIENVAL	************		
	Code postal 60327			Part Part of the
				The second secon
Syndi	cat de nvières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration	n des cours deau,	ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE	de l'Automne,
No.				
···· Crates			***************************************	
Syricik	at mixie			
n or	WIT A ANY I THE SYMPLE TO SEE THE STATE OF T			
B. QU	DECE AND LES SHES DE REPRODUC	TION ET L	ES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS O	U DEGRADE
E2	PÈCE ANIMALE CONCERNÉE  Nom scientifique		Description (1)	
	Nom commun			
B1	Nom commun	ELECTRICAL PROPERTY.		a find of the control of the
DI	Lampetra planeri	ones polentielles de	e frayères dans l'Automne et le Russy.	
	Lamprole de Planer			
B2	The state of the s			William Sales
-				
		Bismak		
B3			WE DE LEAST OF STREET	The street of the
TO VISCOURIE				
				3-11
B4				7.72
17)				
100	activity and think implicity in usitary (ii)	of March		
B5				TEN TENED
	THE WATER CONTESTS OF THE WATER			
415 4.4	initis is ettionica pute someon (entitle)			
(1) précis	er les éléments physiques et biologiques des sites de	reproduction et	aires de repos auxquels il est porté atteinte	
C. QU	ELLE ES <mark>T LA F</mark> INALITÉ DE LA DESTE	RUCTION, I	DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATIO	N *
	Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux forêts	
	Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux	
	Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété	
	Etude écologique		Protection de la santé publique	
	Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	
	Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	7
	Prévention de dommages aux pêcheries		Détention en petites quantités	
	Prévention de dommages aux cultures		Autres	
Précise	r l'action générale dans laquelle s'inscrit	l'opération,	l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	, régionale ou
nationa	le:			
Lope	ojet consisto au reméandrage de l'Automne et	ses affluents.	La création de nouveaux tracés méandriforme et en fo	and de
vallée	entraine la mise à sec et le remblaiement par	iel.des tracés	actuels et donc la destruction de frayères potentielles.	Mais.la
renati	uration.des cours d'eau entraine la création d'	habitats.plus	fonctionnels et diversifiés et donc la création de frayèt	Ç
waller	meren plus grands hombres. De Dius, ce proje	i de renatural	tion ya permettre la restauration de la zone humide de s rivières. Il est attendu une amélioration de l'état écol	tond de
Surle	coctane at an avail			ogique
				**********
Suite sur	papier libre	TUILD T		
	EDE 20. 1048A			The second

D. QUELLES SON DÉGRADATION *	T LA NATURE ET	LES MODAL	JTÉS DE I	DESTRUCTION,	D'ALTÉRATION	OU DI
Destruction	☑ Préciser :	*******************			***************************************	
le traca actuer do cours treau va en	re řembláye půrsque les ecoulements u					
Altération	☐ Préciser :					
***************************************			HAT PARK BEEN STORY	•••••••		
Dégradation	☐ Préciser :					
Suite sur papier libre			- 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			
E. QUELLE EST LA Q	UALIFICATION DES PE	RSONNES EN	CADRANT :	LES OPÉRATIO	VS *	- In
	le en biologie animale				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	nue en biologie animale	☐ Préciser :				
Autre formation						
Trutto torritation		E HEOSEL		***************************************		
F. QUELLE EST LA PÉ	RIODE OU LA DATE D	E DESTRUCT	ION, D'ALT	ÉRATION OU DI	E DÉGRADATION	
	de:					
G. QUELS SONT LES I	LIEUX DE DESTRUCTIO	N. D'ALTÉRA	ATION OUT	E DÉGRADATION	ON	
Régions adminis	tratives : Hauts de Fra	ance		AND THE RESERVE OF TH		
Departements :  Cantons :	Qise Qráoy-en-Valois					
Communes :	Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois					
H. EN ACCOMPAGNE SONT LES MESURES CONSERVATION FAVO	MENT DE LA DESTRUG PRÉVUES POUR LE DRABLE *	CTION, DE L' MAINTIEN	ALTÉRATIO DE L'ESPÈ	ON OU DE LA D CE CONCERNE	ÉGRADATION, QU ÉE DANS UN ÉTA	ELLES AT DE
Reconstitution de	sites de reproduction et a	ires de repos	2			W (100)
	ction réglementaires uelles de gestion de l'espa	ce				
Renforcement de	s populations de l'espèce			A CONTRACTOR OF THE	and the same of	Sept.
Autres mesures			☐ Précise	г:		
Préciser éventuellement à	l'aide de cartes ou de plan	ns les mesures	prises pour é	viter tout impact of	léfavorable sur la por	ulation
de l'espèce concernée :	***************************************					
Il get pråvy den månhen de gevenen	de ayant la mise à sec des cours d'eau			••••••		
in an brend das barlies de settlebra	de avert le tribe à set des trits d'ésit	et les daham soui ble	vils en deviors des b	enodes de traies.	*********************	
Suite sur papier libre					HATELEY TO THE TOTAL OF	
	ABLI LE COMPTE RENI	DIT DE L'OPÉ	DATION		Mark and the same	
	s antérieures (s'il y a lieu)					
***************************************	***************************************	**********************	***************************************	**********************	***************************************	
4-		************************				
Modalités de com	pte rendu des opérations à	réaliser :				······
Comptes rendus des réunions de ch	antier des travaux et rapport des opérati	ons de sulvis postérieu	res (mises en place	d'indicateurs de suivi, don	REH et pêches électriques).	
cocher les cases correspondante	es	************	*********			***********
a loi nº 78-17 du 6 janvier 1978	B relative à l'informatique, aux fio nominatives portées dans ce forr	W 0441	àMorce	wal	*****************************	
arantit un droit d'accès et de	rectification pour ces données	aunrès des	re signature	119	Q.	
ervices préfectoraux.	Car Chicago de Cara de	V 01	. o orginature	1		

Envoyer par mail



## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA COUPE\* L'ARRACHAGE\* LA CUEILLETTE\* L'ENLÈVEMENT\* DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

	OTRE IDENTITÉ	THE REAL PROPERTY.		
OL	Dénomination (pour les person	nes morales) : Sxo	dicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin d'Automne (SAGEBA)	
				with the
		Rue . sente de lécole ma		
	Commune [	Morienval		
	Code postal.			
	Nature des activités :	and the state of the state of	AND THE RESERVE OF THE PARTY OF	e il Yillo
yndi	cat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et	la restauration des cours des	ru, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'	Automne.
	Qualification:		······································	
	Syndical mixte			A STATE OF
0	UELS SONT LES SPÉCIMENS C	CONCERNÉS DAD	LODÉRATION	
	Nom scientifique	Quantité(1)	Description (2)	
	Nom commun	Quantite(1)	Description (2)	
				7.7
	Cyroglossum germanicum	80 pieds	feuillage,	
	cynoglosse d'Alfemagne			70 JM
	Service of Storm Leading	THE STATE OF THE RES	The state was established to the sail of	
	a legi Zynia piny astronio espaid			State of L
Y I				
	A STATE OF THE STA			
5		SOUTH THE STATE OF		2 15 17
		A MESSAGE	Talled Life (At 1900) Excitation of the Control of	
	ds en grammes ou nombre de spécimens		-	
_	ciser la partie de la plante récoltée			
Q	UELLE EST LA FINALITÉ DE L			
	Protection de la faune ou de la l		Prévention de dommages aux cultures	
	Sauvetage de spécimens	_	Prévention de dommages aux forêts	
	Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux	
	Inventaire de population  Etude phytoécologique		Prévention de dommages à la propriété  Protection de la santé publique	
	Etude génétique		Protection de la sécurité publique	
	Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	
	Prévention de dommages à l'éle		Détention en petites quantités	
			Autres	
	Prévention de dommages aux pe		n, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, ré	gionale
	ser l'action générale dans laquelle			
ior	ser l'action générale dans laquelle			
lor ava	ser l'action générale dans laquelle nale : ux pour la renaturation de l'Automne et de ses afflue			
lor raya te si	ser l'action générale dans laquelle nale: ux pour la renaturation de l'Automne et de ses afflue ur papier-libre	ențs (cf. descriptifs dans le do	ssier (oi sur l'eau)	
rava	ser l'action générale dans laquelle nale : ux pour la renaturation de l'Automne et de ses afflue	ența (cf. descriptifa dans le do	ssier (oi sur l'eau)	

E. QUELL	ES SONT LES CONDIT	IONS DE RÉALISA	TION DE L'OPÉRATION *		
	rachage ou enlèvement de accidentelle pendant des trayaux de		Préciser la destination des	s spécimens arrachés o	u enlevés :
	rachage ou enlèvement te		avec réimplantation sur pl avec réimplantation différ		
Pre	ciser les conditions de co	nservation des spécin	avec reimplantation differ nens avant la réimplantation :	ée 🔲	1-1-1
Pré	ciser la date, le lieu et les	conditions de réimpl	antation:	101111111111111111111111111111111111111	
	*********************	************************	***************************************	******************	
uite sur papie E1. PENLÈVE	QUELLES SONT	LES TECHNIQUI	ES DE COUPE, D'ARR.	ACHAGE, DE CU	EILLETTE
Pré	ciser les techniques :	***************************************		*******************************	
Passage d'e	ngins a destruction accidentelle			*******************************	10 1 ft 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
*************		***************************************			
ite sur papier		ON DEC DEDOONN	ES CHARGÉES DE L'OPÉR		
For	nation initiale en biologie	végétale 7 Pré	ciser:	AND THE RESERVE OF THE PARTY OF	
For	nation continue en biolog	ie végétale 🔲 Pré		nte, piornalcateurs,	
Autr	e formation ation à la phytosociologie, identificati	Z Pré	ciser : ie et botanique		
Officies	ONT LES LIEUX DE L'	Spán Pro			***************************************
Régi Dépa Cant	ons administratives : . Hau artements :	is-de-France			
EN ACC	OMPAGNEMENT DE L	sy-Bámont et Bonneuil-en-Valoi OPÉRATION, QUE	LLES SONT LES MESURE	S PRÉVUES POUR	E MAINTI
Réim	plantation des spécimens	enlevés   □	ERVATION FAVORABLE  Mesures de protection régle		
ciser évent	orcement des populations quellement à <u>l'aide de car</u> ncernée :	de l'espèce  tes ou de plans les m	Mesures contractuelles de g esures prises pour éviter tout	estion de l'espace	TZII.
······································		••••••			
endani les trava	ux de renaturation, des mesures d'év ri En . fu hou. du	itement des zones de présence Si L. Perane Itaa	de cette espèce sont prévues (délimitation	des secteurs par rubalise). Lav. c. Ta	
e sur papier li					
OMMENT	SERA ÉTABLI LE CO	MPTE RENDLI DE L	ODÉRATION		
Bilan	d'opérations antérieures	(s'il y a lieu):	TERMINEN		
	****************************	*************************		*******************	
Moda	lités de compte rendu des	opérations à réaliser	***************************************	**************************************	*************
Comptes rende	rs.das ráunions de.chaotiar des.vaya	es eropiesées seb inogues de	svivis postáriantas (foisas en blaca clindica	teurs de sulvi, dont inventaires).	*******************
her les cases	correspondantes				***************************************
les s'applique	6 janvier 1978 relative à l'infor aux données πominatives port	ées dans ce formulaire. El	C i. Actor Flat		
ntit un droit ces préfectora	d'accès et de rectification po	ur ces données auprès de	Votre signature	- SK	
			(		THE RESERVE

Envoyer par mail





N° 13632\*07

## DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes : 1- par courrier en recommandé avec avis de réception

2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt

3- par téléprocédure accessible par internet : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/ Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION					
N° DOSSIER: DATE DE RÉCEPTION:					
N° SIRET :   2 0 0 0 8 0 1 2 5 0	0 1 2 ou N° PACAGE :           ou				
-					
Nom, prénom du demandeur : Madame ☐ Monsieu	· 🗆				
né(e) le   / _ / _  à :	dépt :     Pays :				
POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre	pièce 11)				
Nom de l'indivision demandeuse :					
Nom, prénom du représentant mandaté pour présent	er la demande : Madame   Monsieur				
né(e) le   _ /  _  à :	dépt :   _  Pays :				
POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES	(joindre pièce 12 ou 13)				
Raison sociale et type de société ou collectivité demai	ndeuse : Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne - Syndicat mixte				
Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la	demande : HAVARD Laura				
Nom, Prénom du responsable de proiet (si différent)	LETOT Christophe / VEEGAERT Victor				
	ÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION				
Code postal :   6 0   1   3   7   Commune : MOF	RIENVAL				
Coordonnées de contact du demandeur □ ou de soi	n représentant 🗆 ou de son responsable de projet 🗹 (cocher la case correspondante) :				
Téléphone :   0   3   4   4   8   8   4   9   4	8  ;   _ _				
Mél : zoneshumides@bassin-automne.fr	1 100110				

LA DEMANDE D'AUTORI	SATION D	DÉFRICH	ER PORT	E SUR LES TERRAINS	S SUIVANTS : (joindre piè	ece 1 et 2)	
Dénomination de la propriété ou du ma	ssif contena	nt les terrair	ns à défric	her : Le Berval			
N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFA	CE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PARCELLE	PAR CLASSEI AU PLU	
60 - Bonneuil-en-valois	AH	6	1 1 lh	7 9 <sub>a</sub> 9 5 <sub>  Ca (m²)</sub>		N (m²)	
60 - Bonneuil-en-valois	AH	97		a 1 1 a 7 3 ca (m²)		N 0 1	
60 - Bonneuil-en-valois	AH	98		0 1 a 9 5 ca (m²)			
60 - Bonneuil-en-valois	AH	99		3 0 a 7 1 ca (m²)			
60 - Bonneuil-en-valois	Al	13		5 5 <sub>a</sub> 4 <sub>2</sub> ca (m²)			
60 - Bonneuil-en-valois	AI	14		0 7 1 9 Ca (m²)	_ _ ha _  a 2_7 ca		
			_ ha		_ _ ha _ _ a _  ca	NI NI	
60 - Russy-Bémont	Α	578	_ 2 <sub> ha</sub>	3 8 a 7 3 ca (m²)	1       8   4 ca	(m²) Nhu	
60 - Russy-Bémont	Α	931		8 1 0 6 ca (m²)	_ _ ha _ 4 a 4 4 ca	N.11	
			_ ha	35 Cen 10 07 07 10 10 20 10	_ha _ a _ ca	(m²)	
			_ ha			(m²)	
			_ ha		_ ha  a  ca	(m²)	
			_ ha	_ a  ca (m²)	_ ha  _ a  _ ca	(m²)	
			_ ha	_ _ a _ _ ca (m²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca	(m²)	
1) Si la commune a un Plan Local d'Urb	anisme, pré	ciser le class	sement de	la parcelle au moment	du dépôt de la demande e	t notamment si	elle
st classée en «Espace Boisé Classé» (ı	EBC).						
		CADACTÉ	DICTIO	IES DU PROJET			-
Surface totale à défricher :  _ }_  ha	.4.3. 4.		NI311QC	ILS DO PROJET			
		_					
N° du département unique ou principal (							
Autres départements concernés par les t		N° de dépa			partement 3   _		
Destination principale des terrains après	défricheme	nt <i>(pour les</i>	destinatio	ns agricoles, préciser pr	rairie, culture, vigne,) : _		
Cours d'eau et ripisylve							_
rojet nécessitant un permis de construir							
,				THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAM	indre pièce 3 et 7 si ayants	The second contract of	
NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE		ITÉ (indivis: , nu-proprié		ADRE	SSE	TÉLÉPHONE	
PHILIPON ET FILS	Proprié	taire		22A Les Ferm	es de Russy		
	·			60127 Russy-			
SOUILLAC Pascal	Propriét	aire		MOULIN DU LIE			
				60123 BONNEUI			

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER) Dans quels cas fournir cette Pièce Nº **Pièces** pièce? iointe Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) localisant les terrains à 1 ď Tous demandeurs défricher et la commune la plus proche ; Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant 2 l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de Tous demandeurs travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement....); Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des 3 ◩ Tous demandeurs Impôts Fonciers ou acte notarié à jour); Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ; Exploitant de carrière Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement : Défrichement impactant Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude susceptible d'impacter un site d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ; Natura 2000 Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact : Défrichement de 0,5 ha à moins 6 П ou dans le cas contraire : de 25 ha Etude d'impact; Étude d'impact; Défrichement à partir de 25 ha  $\Box$ Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains : Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant Demandeurs non propriétaires П mandaté) si ce demier n'est pas le demandeur ; (hors cas des pièces 9 et 10) Si le demandeur peut bénéficier 9 Copie de la déclaration d'utilité publique ; de l'expropriation pour cause d'utilité publique Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la 10 Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement : distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier Habilitation du signataire à déposer la demande : Particuliers non propriétaires, 11 Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ; indivisions L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande Personne morale autre qu'une 12 П (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...); collectivité 13 Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ; Collectivité Ø

## **ENGAGEMENTS ET SIGNATURE**

## Je soussigné (nom et prénom ) : VEEGAERT Victor

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le |2 |9 | | 0 | 8 | | 2 | 0 | 1 | 9 |

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

Pour la préside phaile de la préside de la p

Des Eaux du Bassin Automne

(SA.G.E.B.A.)

Matrie de Morienval

I sente de l'école

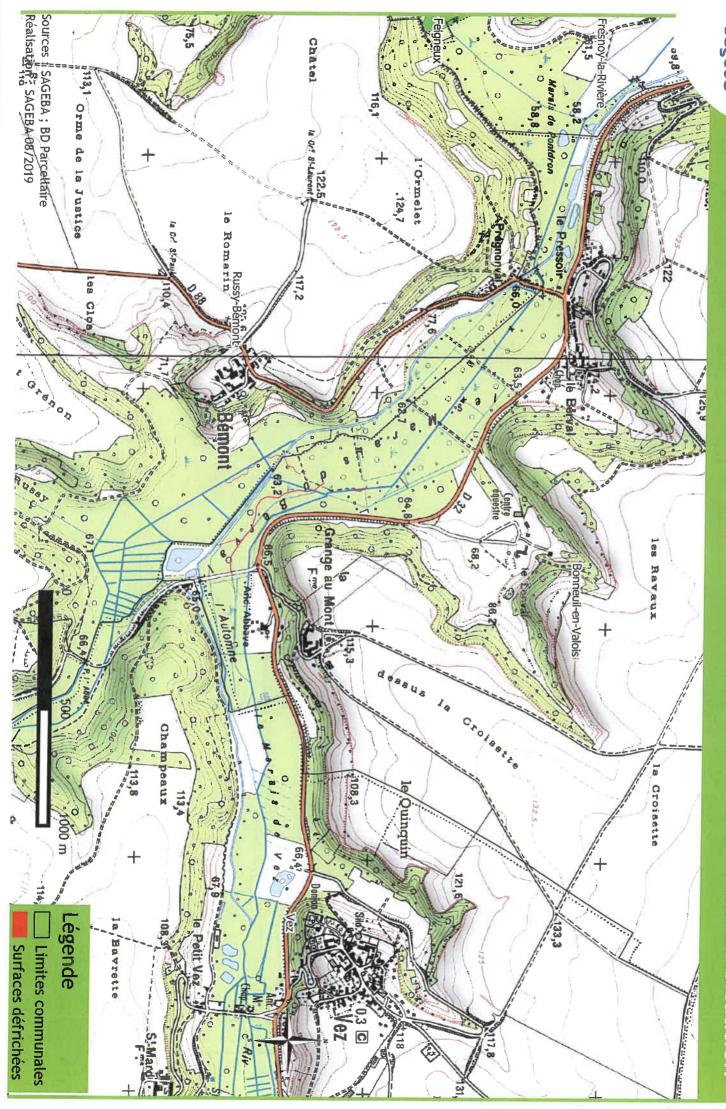
60127 MORIENVAL

## **MENTIONS LÉGALES**

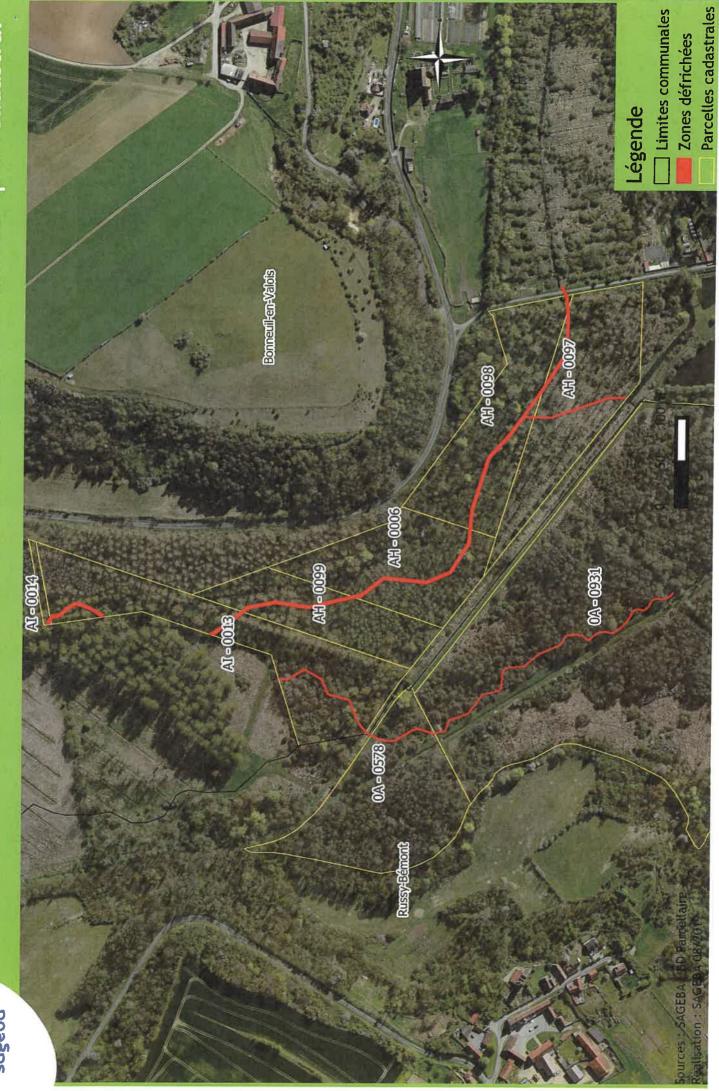
La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.



# Le Berval : zones défrichées - Plan de situation



## Le Berval : zones défrichées - plan cadastral





Je soussigné, Victor Veegaert déclare que les parcelles concernées par la demande de défrichement dans le cadre du projet de restauration des zones humides du Berval n'ont pas subis, à ma connaissance, d'incendie depuis 15 ans.

Pour la présidente, le chargé de missions zones humides,

Victor Veegae Syndicat d'Aménagement et de Gestion Des Paux du Bassin Automne

(SA.G.E.B.A.) Mairie de Morienval 1 sente de l'école

60127 MORIENVAL



l'Automne, source de vie...

## CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU ET DE ZONES HUMIDES – REMEANDRAGE DE L'AUTOMNE AU BERVAL

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne, syndicat mixte, dont le siège social est situé à la Mairie de Morienval – 1 sente de l'école – 60127 MORIENVAL, représentée par sa Présidente, Madame Laura HAVARD, ci-après désigné « le SAGEBA », d'une part,

ET

La SC LOUIS PHILIPON et FILS, propriétaire, Société Civile au capital de 125.001 €, siège social RUSSY-BEMONT (60117) immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le n° D 302 913 181, ci-après désignée « le propriétaire », d'autre part.

## PREAMBULE:

Le SAGEBA est un syndicat mixte ayant pour compétences la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

Les travaux seront engagés sous maîtrise d'ouvrage du SAGEBA, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

Liste des parcelles concernées par la présente convention :

Parcelles AH 97, 98, 99, 6, 170 et Al 13, 14, 259, 261 sur le territoire de Bonneuil-en-Valois (60123) Parcelles A 174, 175, 176, 578, 931, 1620 et 1622 sur le territoire de Russy-Bémont (60117)

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

## Article 1 - Obiet

La présente convention a pour objet d'autoriser le SAGEBA à procéder aux travaux de restauration écologique et hydrologique du marais du Berval. Les travaux seront réalisés en 2020.

## Article 2 - Objectif

La présente convention met les parcelles citées en préambule à disposition du SAGEBA en vue de l'autoriser à réaliser les travaux cités en objet.

Le propriétaire s'engage à autoriser l'accès à ses parcelles au SAGEBA et à ses prestataires pour les besoin des travaux.

## Article 3 - Coût

L'autorisation de réaliser les travaux de restauration écologique du marais du Berval est accordée à titre gracieux.

## Article 4 - Nature et objectifs des travaux, à l'échelle du marais

- Suppression des arbres et arbustes dans l'emprise des travaux de reméandrage de l'Automne, du ru de Russy et du ru de la Moise ;
- Restauration fonctionnelle des cours d'eau Automne et ru de Russy par reméandrage;
- Création d'une nouvelle confluence pour le ru de la Moise;
- Recharge en granulats dans les cours d'eau crées ;
- Comblement partiel de l'ancien lit de l'Automne, du ru de Russy et du ru de la Moise par mobilisation de matériaux sur place;

1

Plantations (chênes, saules, peupliers noirs et arbustes).

Les aménagements envisagés doivent permettre aux cours d'eau et au marais de retrouver un fonctionnement s'approchant de son fonctionnement naturel.

## Article 5 - Montant des travaux et des études

Le montant des études s'élève à 60 989,35 € HT soit 73 187,22 € TTC.

Le montant prévisionnel maximal des travaux s'élève à 525 337,20 € HT soit 630 404,64 € TTC comprenant 20% de divers et imprévus.

## Article 6 - Financements

Les présents travaux ainsi que les études sont financés selon le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie: 80 %
- Fonds Européen: 10 %
- Propriétaire: 10%

Les propriétaires s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à contribuer au financement des travaux tels que définis dans le tableau de répartition de charges joint en annexe.

Le propriétaire soussigné s'engage pour sa part à contribuer au financement de travaux à concurrence d'un montant maximal de 31.591.80 €.

Etant ici précisé que le propriétaire soussigné aura la possibilité d'apporter sa contribution en nature en effectuant lui-même, sous le contrôle du SAGEBA certains travaux de sa compétence (abattage, débroussaillage ...).

## Article 7 - Engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à respecter les aménagements qui seront mis en place sur ses parcelles et à ne pas les modifier sans un accord écrit du SAGEBA.

Le propriétaire s'engage à ce que la gestion qu'il mène sur les parcelles citées en préambule ne soit pas contraire aux objectifs des travaux.

Le propriétaire s'engage à laisser les agents du SAGEBA et ses prestataires pénétrer sur le site dans le but de réaliser des visites de contrôle et les suivis scientifiques nécessaires sous condition d'être averti, notamment et pour des raisons de sécurité pendant les périodes d'ouverture de la chasse.

## Article 8 - Engagements du SAGEBA

Le SAGEBA s'engage à fournir les résultats des expertises de suivi post-travaux. Le SAGEBA s'engage à apporter des conseils en matière de gestion et d'entretien des parcelles ainsi qu'en terme de valorisation des milieux naturels. Dans le cadre de visites pédagogiques sur le site, le SAGEBA s'engage à choisir les dates en concertation avec le propriétaire.

Après réception des travaux, le SAGEBA - maître d'ouvrage - s'engage pendant une durée de 10 ans :

- à la réalisation d'une visite annuelle de contrôle des aménagements ;
- à réaliser des suivis scientifiques (inventaires piscicoles et hydrobiologiques, analyses hydromorphologiques et écologiques);
- à veiller au bon fonctionnement des aménagements.

## Article 9 - Durée de la convention

La convention est établie pour une durée de 10 ans, couvrant les travaux et la période d'entretien et de suivi des aménagements.

Fait en deux exemplaires originaux

A Morienval, le 12 jui ell 2019

La présidente du SAGEBA. Laura HAVARD

Le propriétaire, Représentant de la SC LOUIS PHILIPON et **FILS** 

Louis PHILIPON et Fils

Société Chiles . 60117 RUSS WEMON'S

Tél. 03 44-88 20 37



Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

slo

ID: 060-200001436-20190319-D201902-DE

l'Automne, source de vie...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

D201902 - Délégations à la Présidente

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h30, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 54 Présents : 43 Votants : 36
Décisions GEMA - Membres en exercice : 22 Présents : 18
Décisions SAGE - Membres en exercice : 38 Présents : 31 Votants : 24

Secrétaire de séance : M. Philippe COMMERE

## Étaient présents :

Représentants des communes : M. LEGRAND, LACHETEAU, KUDLATY, HERBETTE, LEBOUCHER, FAY, ANQUETIL, DELLOUE, DELACOURT, VIVANT, MARTIN, PIQUET, LECHEVALIER, AGOGUE, RANSON, de BERTIER, MERON, CHATELET, ROCHUT, MENARD, LOBIN, PETITBON, MORVILLIER, PARMENTIER, CANTOT

Représentants de la CCPV (8 voix par présent) : M. DALLE, LEGOUY, NIVESSE, DELBOUYS, HAVARD, HAQUIN, PROFFIT, HAUDRECHY, LAVEUR, MICHALOWSKI

Représentants de la CCRV (8 voix par présent) : M. REBEROT Nicolas, SAUMONT

REPRÉSENTANTS de l'ARCBA (8 voix par présent) : M. COMMERE, BACHELART, DESMOULINS, ARNOULD, DAMBRINE, RIBOULEAU

Assistait également à la séance : Mme CLABAUT

## OBJET : Délégations à la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et 10 ; Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2018 portant approbation des statuts du SAGEBA ; Vu le procès-verbal du conseil syndical du 6 novembre 2018 ;

## Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

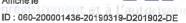
Charge la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opération ciaprès indiquées :

- Passer des contrats d'assurance,
- Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles du SAGEBA dont la valeur n'excède pas 5 000€,
- Conclure des conventions de location et de répartition de charges afférentes lorsque le SAGEBA est locataire d'un tiers pour les besoins de ses compétences,
- Créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, dont la valeur n'excède pas 1 000€,
- Fixer et régler les rémunérations et les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, des marchés subséquents et de prendre toute décision concernant leurs avenants pour des montants n'excédant pas 40 000€ HT,
- Conclure et signer tout convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres pour des montants n'excédant pas 40 000€ HT,
- Etablir, conclure et signer toute convention de partenariat,
- Etablir, conclure et signer toute convention pour la réalisation de prestations de services,

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Recu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le



Etablir, conclure et signer les documents liés à la déclaration, à l' titre de la loi sur l'eau.

Etablir, conclure et signer les documents liés aux demandes d'examens au cas par cas concernant la soumission ou non aux études environnementales des projets,

Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (déclaration préalable et permis d'aménager).

Conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge du SAGEBA.

Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 50 000€ sur le budget,

Conclure des transactions avec des tiers dans le cadre de sinistres, de désordres, de contentieux ou de précontentieux pour des montants n'excédant pas 50 000€.

Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil syndical, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même, par délégation du conseil syndical.

> Pour extrait certifié conforme. Morienval, le 19 mars 2019

> > La présidente, Laura HAVARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.